



DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

COMMUNE DE MONTMOTIER

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune Montmotier
se réunira, en séance ordinaire le 05 juin 2026, à 17 heures 00.

Objet de la réunion

- ELECTION DU DELEGUE ET DES 3 SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION SENATORIALE
- PROPOSITION DE NOMS DE PROPRIETAIRES A MONTMOTIER POUR SIEGER AU SEIN DE LA CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE
- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026
- RODP (Redevance Occupation du Domaine Public) 2026

Fait à Montmotier, le 01 juin 2026

Jean-Pierre POIROT, Maire

